



---

## Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » FR2600987 28 février 2022

---

### Présentes et présents :

Peggy Barré, *Direction départementale des Territoires de la Côte-d'Or*

David Boshart, *Direction départementale des Territoires de la Nièvre*

François Champrenault, *Commune de Marcilly-Ogny*

Sophie Chokomian, *Direction départementale des Territoires de l'Yonne*

Léa Coignot, *Commune d'Avallon*

René Corniaux, *Commune de Saint-Agnan*

Michel Cortet, *Syndicat des propriétaires forestiers de la Saône-et-Loire,*

Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*

Valérie Defosse, *Office National des Forêts*

Corinne Delage, *Chambre d'agriculture de Côte-d'Or*

Patrick George, *Commune de Pierre-perthuis et président du COPIL*

Camille Guet, *Parc du Morvan*

Lucienne Haese, *Association Autun Morvan Ecologie*

François Kocher, *Office National des Forêts*

Eric Lauranty, *Office National des Forêts*

Jeanne Loisier, *Ligue pour la protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté*

Louis Masante, *Office National des Forêts*

Bruno Moreau, *EPCC Bibracte*

Louis Peter, *Office National des Forêts*

Jessica Raciti, *Commune de Montsauche-les-Settons*

Cécile Riffet, *Commune de Glux-en-Glenne*

Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre et Association des Usagers des sites Natura 2000*

Dominique Rollin, *Président de la Commission ESIND BFC et FFCK*

Julien Salandre, *Direction départementale des Territoires de la Saône-et-Loire*

Fabienne Salvi, *Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire*

Robin Scherrer, *EDF*

Jérémy Terracol, *Office National de la Forêt*

Claire Thiallier, *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Bourgogne-Franche-Comté*

### Excusés et excusées :

Pauline Chauche de Gesnais, *CRPF de Bourgogne-Franche-Comté*

Bertrand Barré, *Office National des Forêts*

Gaétan Bergeron, *Fédération de Chasse de la Saône-et-Loire*

Eveline Deloince, *Commune d'Arnay-le-Duc*

Jean-Luc Bierry, *Commune de Lormes*

Chantal Hochart, *Commune de Pontaubert*

Hélène Gervais, *Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne*

Marie Leblanc, *Conservatoire botanique National du Bassin Parisien, antenne Bourgogne*

Laurent Paris, *Parc du Morvan*

Delphine Putot, *CPIE du Pays de Bourgogne*

François Sauvadet, *Conseil départemental de la Côte d'Or*

Hervé Tjissen, *Commune de Fontenay-près-Vézelay*  
Hélène Trotot, *Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*

Vincent Vilcot, *Société d'Histoire Naturel d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne*

Réunion présidée par Monsieur Patrick GEORGE, Président du Copil du site Natura, et animée par les animateurs et animatrices Natura 2000 : Clément GARINEAUD, Justine DURET et Vanessa DAMIANTHE.

### ***Début de la séance***

Monsieur Patrick GEORGE ouvre la séance à 14h10 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil, en visioconférence et en présentiel.

M. GEORGE présente l'ordre du jour et poursuit sur le premier point : l'approbation du compte-rendu du Copil du 25 février 2021, envoyé aux membres par e-mail.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ***Bilan 2021 de l'animation Natura 2000***

(Diaporama 3 à 20 de la présentation)

#### **Diapo 4 : Les contrats et actions**

Mme HAESE demande de rappeler ce qu'est un contrat « ni-ni ».

Réponse: C'est un contrat qui ne concerne ni un milieu agricole (déjà pris en charge par les MAET), ni un milieu forestier (Contrat forestiers Natura 2000).

#### **Diapo 5 : Les contrats et actions**

Mme HAESE demande s'il est possible d'avoir une liste récapitulant l'ensemble des contrats effectués par le Parc du Morvan ? Un inventaire des contrats suivis, réalisés, ceux qui ont été développés, honorés etc.

Réponse de Justine DURET et Mme THIALLIER : Des cartes référençant les contrats réalisés depuis une dizaine d'années seront jointes au compte-rendu du Copil, elles permettent de voir les contrats et les différents cas de figure (suivis, arrêtés etc.).

#### **Diapo 8 : MAEC Campagne 2021**

Mme RIFFET précise qu'elle est nouvelle agricultrice depuis 2016 et sera renouvelée d'un an.

Réponse : C'est effectivement le cas pour les nouveaux agriculteurs (ceux qui n'étaient pas encore installés au moment de la dernière contractualisation en 2016), ils peuvent intégrer le dispositif avant le lancement de la nouvelle programmation en 2023. Ce n'est pas possible pour les agriculteurs installés en 2015 et 2016 n'ayant pas voulu, à ce moment-là, contractualiser des MAEC. Au vu des budgets restreints, les services de l'État ont priorisé les demandes.

Mme DELAGE indique que deux jeunes exploitants sont concernés, ils ont eu la mesure HE01 (zéro intrant).

Mme RIFFET questionne sur une problématique sur une parcelle fermée où il n'y a pas la possibilité d'avoir une MAE.

Réponse : Les mesures « ouvertures de friches » étaient valables pour 5 ans et elles n'étaient ni prolongeable ni recontractualisable pour une année supplémentaire, car les parcelles sont considérées comme ré-ouvertes. Elles peuvent bénéficier d'une autre mesure cependant. Selon les informations à notre disposition, il n'y aura pas de mesure « ouverture » dans le futur catalogue

national MAEC en 2023. Par contre, il y aura la possibilité de faire un contrat Natura 2000 pour 5 ans puis d'enchaîner avec une MAE, pour les parcelles en zone Natura 2000 uniquement.

### **Diapo 12 à 14 : Suivis scientifiques et techniques**

Mme HAESE constate que l'accent est surtout mis sur le travail avec les agriculteurs et demande si l'équipe travaille avec les collègues d'autres commissions du Parc, notamment sur le renouvellement de la charte forestière.

Réponse : Nous travaillons en étroite collaboration avec notre collègue Théo DAMASIO, chargé de mission forêt, sur différents aspects (études, sensibilisation...).

### **Diapo 16 : Évaluations d'incidences**

Mme HAESE rappelle qu'il y a eu deux coupes à blanc au Mont Préneley, hors zone Natura 2000, mais dont l'une n'a pas été autorisée. Cela pose question concernant les annexes vertes.

Réponse : Le dossier a été repris par Théo DAMASIO, la DDT et la DREAL, car il s'agit d'un site classé, c'est en cours.

### **Diapo 18 : Communication**

Il est rappelé qu'il est possible de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir les prochaines lettres d'information Natura 2000, sur simple demande auprès des animateurs Natura 2000 (biodiversite@parcdumorvan.org).

## ***Bilan budgétaire et moyens humains***

(Diapos 21 à 24)

Pas de remarques sur cette partie.

## ***Point sur l'actualisation des sites***

(Diaporama 25 à 31)

M. GEORGE introduit la démarche :

Ce travail est la suite logique de la démarche engagée depuis 3 ans avec la fusion administrative des 9 sites du nord Morvan et des 7 entités à chauves-souris. Pour rappel, en parallèle de la fusion un travail collectif avec les membres du COPIL a été engagé sur l'homogénéisation des fiches actions. En 2021, le COPIL s'est prononcé favorablement pour la mise en réflexion des périmètres des sites pour répondre à l'objectif général de préservation de la biodiversité et aux objectifs locaux de mise en cohérence et de la lisibilité sur les territoires des sites et de faciliter la mise en place d'actions.

Par ailleurs, à l'initiative de la DREAL, une réflexion est proposée de classement en ZPS – ZONE de Protection spéciale - pour les oiseaux de sites Natura 2000 du sud et nord Morvan.

Notre travail rejoint des politiques territoriales comme la SNAP – la stratégie Nationale pour les aires protégées (dont la DDT nous parlera tout à l'heure) vise à renforcer les politiques de la préservation de l'environnement.

Mme THIALLIER précise qu'après la phase de concertation réalisée par l'équipe, il y aura une consultation réglementaire, le préfet consultera les élus des communes et les EPCI.

Question : Y aura-t-il l'assurance d'un financement ultérieur en concordance avec ce futur engagement ?

Réponse de Mme THIALLIER : en 2023, c'est la Région Bourgogne-Franche-Comté qui gèrera Natura 2000. L'enveloppe dévolue aux contrats Natura 2000 augmente de 30 % par rapport à celle de la période actuelle, ce sont de bonnes perspectives pour les contrats à venir.

Clément GARINEAUD ajoute que des contrats sont finalisés rapidement, d'autres plus étalés dans le temps. L'équipe a aussi des échanges réguliers avec la DDT et les autres services instructeurs pour évaluer les budgets.

## ***Programmation 2022***

(Diaporama 32 à 40)

### **Diapo 35 : Études et suivis**

Life + Continuité écologique : 3 millions d'euros ont été investis entre 2012 et 2017 dans le Morvan pour mener des travaux et réaliser ce programme. Il est important d'évaluer le résultat de cet investissement.

### **Diapo 38 : Sensibilisation : Concours photos 2022**

Ce concours photo, d'accès gratuit et exclusivement destiné aux photographes amateurs, résidant ou non dans le Morvan.

Résultats du vote à mains levées pour définir le thème du concours :

Thème 1 : Le climat dans l'objectif	5
Thème 2 : Après la pluie, le beau temps	1
Thème 3 : L'eau dans tous ses états	14

Suite aux votes du Copil du site du Nord Morvan, le thème « L'eau dans tous ses états » remporte le plus de voix cumulées. Le concours photo sera donc sur ce thème. Le règlement du concours est joint à ce compte-rendu.

### **Diapo 39 : Communication**

La réalisation d'une plaquette d'informations sur le bocage et l'entretien des haies permettrait de répondre aux questionnements et d'aiguiller les pratiques quant à l'entretien des haies. Il est prévu que la plaquette soit coconstruite avec un groupe de travail, en concertation avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur des retours d'expérience et des plaquettes déjà réalisées sur le territoire.

M. GEORGE, Mme SALVI et Autun Morvan Ecologie sont d'ors-et-déjà intéressés pour faire partie du groupe de travail de ce projet.

Si vous souhaitez participer également, vous pouvez vous manifester à l'adresse [vanessa.damianthe@parcdumorvan.org](mailto:vanessa.damianthe@parcdumorvan.org)

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2022.

## ***Questions et remarques diverses :***

### **Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)**

M. BOSHART intervient pour présenter la Stratégie nationale des aires protégées.

La SNAP fait suite à la Stratégie de création des aires protégées (SCAP), qui constituait en 2009 un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement et dont le but était de renforcer le réseau d'aires

protégées, en plaçant 2% du territoire national sous protection forte (cœur de parc national, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle, réserve biologique) pour 2019.

### 1) Stratégie

Aujourd'hui, la SNAP vise un double objectif surfacique : couvrir au moins 30% du territoire national et des eaux maritimes par un réseau d'aires protégées (par exemple sites Natura 2000, PNR...) et placer 10% du territoire national et des eaux maritimes sous protection forte (c'est à dire une protection réglementaire, par exemple les arrêtés préfectoraux de protection de biotope APPB, de protection d'habitats naturels APHN, les réserves naturelles régionales...).

Il s'agit d'une stratégie dont l'horizon d'action est à 10 ans, avec un premier plan d'action triennal national pour la période 2022-2024, renouvelé tous les 3 ans (jusqu'en 2030).

### 2) Les lignes directrices de la SNAP

- Développer un réseau d'aires protégées résilientes face aux changements globaux,
- Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées,
- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées,
- Conforter de l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires,
- Inscrire ce réseau d'aires protégées français dans une gouvernance mondiale au bénéfice de la nature et de l'humanité.

### 3) Mise en œuvre de la stratégie dans les territoires

- Décliner le plan d'action national en un premier plan d'action régional pour la période 2022-2024, élaboré d'ici fin 2022.
- Mobilisation des Préfets de régions et des services déconcentrés de l'État, aux côtés des Régions, chefs de file des collectivités en matière de biodiversité, via le Comité régional de la biodiversité (CRB), instance régionale de pilotage co-présidée par le Préfet et par un représentant du Conseil régional.
- Phase préalable de co-construction du plan d'action avec les acteurs régionaux et départementaux, afin d'identifier les territoires à forts enjeux d'espèces et d'habitats pour lesquels la région a une responsabilité élevée (NB : les objectifs nationaux de 30% et 10% de territoires couverts respectivement par des aires protégées et des aires protégées fortes ne sont pas déclinés en % par régions, encore moins par départements).
- Des propositions de territoires ou thématiques susceptibles de participer à la stratégie pour les aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté ont été remontées durant l'été 2021 par les différents acteurs du territoire auprès de la DREAL, à la suite de groupes de travail techniques organisés par départements.
- En Nièvre, présentation par la DREAL le 8 novembre 2021, en MISEN élargie, de la stratégie nationale, de sa déclinaison régionale et des enjeux de protection identifiés pour le département, avec participation des services de l'État ( Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, direction départementale des territoires ; Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts) du Conseil départemental et de structures et associations directement concernées. Étaient présents :  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, animateurs N2000 et animateurs de Contrat Territoriaux ,Centre régional de la propriété forestière, Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre , Fédération de Pêche de la Nièvre, Ligue pour la protection des oiseaux.

Prochaine étape : un comité départemental se réunira en juillet ou septembre 2022 sous l'égide du préfet de département, rassemblant des élus et les acteurs socio-économiques pour leur présenter la SNAP et les impliquer dans cette stratégie.

Mme HAESE demande comment la participation des associations locales agréées de l'environnement, comme les groupements forestiers citoyens, seront impliqués.

Réponse : Tous les acteurs de terrain en lien avec la biodiversité sont présents : les associations, le CRPF, la SHNA, les services de l'État, etc. C'est une concertation avec l'ensemble des acteurs, c'est aussi une priorité.

Mme HAESE ajoute que Autun Morvan Écologie souhaite participer mais n'a pourtant pas été consulté.

Réponse de Mme CHOKOMIAN : Il sera possible de rajouter des sites et des acteurs. Au lancement, tous les sites et acteurs locaux n'ont pas forcément été remontés jusqu'aux services de l'État, il ne faut pas hésiter à le dire.

### **Actualités en lien avec Natura 2000**

Mme THIALLIER présente les points d'actualité en lien avec Natura 2000 :

#### ***Dotation « biodiversité »***

Jusqu'à présent, la loi prévoyait que seules les communes rurales peu denses recouvertes à plus de 75 % par un site Natura 2000 recevaient la dotation. A partir de 2022, la loi élargit la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : c'est à partir de 50 % de surface concernée que les communes recevront la dotation, sans contrepartie.

#### ***Décentralisation du pilotage de la gestion des sites Natura 2000***

Suite à la promulgation de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, « relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », les dossiers de subventions relatifs à l'animation Natura 2000 et aux contrats Natura 2000 ne seront plus instruits par les Directions départementales des territoires mais par les Régions et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La région pilotera aussi la gestion des sites.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Patrick GEORGE remercie les participants du COPIL et clôt la réunion à 16h.

Compte-rendu rédigé par Vanessa Damianthe, Justine Duret et Clément Garineaud le 8 mars 2022.

M. GEORGE,  
Président du comité de pilotage du site Natura 2000  
« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan »

